

## Lancement du processus de révision du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**Maniwaki, le 23 mars 2021.** – La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en novembre 2015. Ce document, issu d'un travail de concertation et de collaboration régionale, a énoncé la vision du développement agricole et agroalimentaire de la Vallée-de-la-Gatineau au cours des cinq dernières années. Le bilan de ce premier plan motive aujourd'hui la MRC à en amorcer la révision afin de poursuivre le développement agroalimentaire de son territoire. L'obtention d'une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires lui permettra par ailleurs de travailler activement en ce sens au cours des douze prochains mois.

Le bilan du premier PDZA a permis d'en soulever les acquis et les points à améliorer. Il est notamment possible d'observer la transformation de plusieurs aspects et caractéristiques de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire de la Vallée-de-la-Gatineau. La MRC dénote par exemple une diminution du nombre de producteurs agricoles, mais également une diversification croissante des types de production et des modes de mise en marché des produits agricoles. De nouvelles initiatives se développent sur l'ensemble du territoire et un intérêt croissant envers les activités agricoles est exprimé par les citoyens, les villégiateurs et les touristes fréquentant la MRC.

La révision du PDZA permettra ainsi de poursuivre le développement et la mise en valeur de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire, ainsi que de mobiliser les acteurs du milieu autour d'une vision dynamique et proactive. « Plusieurs possibilités sont à portée de main. Cet exercice nous permettra de les mettre en évidence et de nous assurer que le secteur agricole et agroalimentaire fasse partie intégrante de l'avenir, de la vitalité et de l'occupation dynamique de la Vallée-de-la-Gatineau », souligne M<sup>me</sup> Chantal Lamarche, préfète de la MRCVG.

« Le programme Territoires : priorités bioalimentaires vise, entre autres choses, à créer une synergie entre les acteurs de développement du secteur bioalimentaire et le monde municipal pour contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires. C'est précisément ce que permettra cette révision du PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau », soutient M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

« Le PDZA a été un outil inestimable dans le développement de l'agriculture d'aujourd'hui dans la Vallée-de-la-Gatineau. Il a contribué à l'avancement et au renforcement de nos relations avec nos partenaires régionaux, ainsi qu'avec le grand public. Grâce à cette révision, nous pourrions continuer à nous développer et à promouvoir l'agriculture comme un élément important de notre collectivité », mentionne quant à lui M. Patrick Sullivan, président du syndicat local de l'UPA.

À moins d'imprévu, le processus de révision du PDZA s'échelonnait jusqu'en mars 2022. Plusieurs moyens de consultation seront déployés pour consulter citoyens, producteurs agricoles et transformateurs au cours de cette période en concordance avec les mesures sanitaires en vigueur.

La MRC tient également à remercier ses partenaires s'étant engagés dans le processus, notamment le MAPAQ, le syndicat local de l'UPA de la Vallée-de-la-Gatineau, la Table agroalimentaire de l'Outaouais, ainsi que tous les acteurs et producteurs agricoles impliqués au sein des comités de suivi de la révision.

– 30 –

**Pour plus de renseignements :**

M<sup>me</sup> Natacha Desjardins, agente de communication  
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
819 463-3241, poste 251  
[ndesjardins@mrcvg.qc.ca](mailto:ndesjardins@mrcvg.qc.ca)

M. Charles-Antoine Besner, agent de développement  
PDZA  
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
819 463-3241, poste 235  
[pdza@mrcvg.qc.ca](mailto:pdza@mrcvg.qc.ca)